

Paris, le 13 avril 2015

Objet : votes sur les résolutions de l'assemblée générale d'Altamir

Chers Actionnaires,

Pour la prochaine assemblée générale, ISS recommande de voter favorablement pour 10 des 11 résolutions proposées.

Toutefois, ils recommandent de voter contre le vote consultatif sur la rémunération de Maurice Tchenio, « l'associé commandité ».

Ceci pour trois raisons :

- l'absence de politique de rémunération,
- la part variable serait de manière disproportionnée basée sur le court terme,
- et ne serait pas basée sur la performance.

Cette résolution étant présentée pour la première fois, il nous semble qu'ISS ne comprend pas tout à fait le système de rémunération d'une entreprise de private equity cotée.

En résumé, la rémunération de Maurice Tchenio pour 2014 est composée d'une part fixe d'environ €300 000 et d'une part variable de € 2,5 millions. Les € 2,5 millions représentent 22,5% de la totalité du carried interest versé aux associés d'Apax Partners SA, le conseil en investissement d'Altamir.

Le carried interest d'Altamir de 20% correspond aux standards de l'industrie du Private Equity et se décompose comme suit : 2% pour l'associé commandité, Altamir Gérance, et 18% pour les détenteurs d'actions B. Du fait de la nature « evergreen » d'Altamir, le carried interest est calculé sur le résultat net social apuré du report à nouveau déficitaire. Le résultat net social prend en compte les plus-values réalisées ainsi que les moins-values latentes, mais ne prend pas en compte les plus-values latentes. Le carried interest constitue le fondement de la politique de rémunération d'Altamir depuis sa création en 1995 et figure dans les statuts de la société. Le carried interest payé en 2014 concerne des investissements réalisés au cours de la période 2005-2010 et qui ont fait l'objet d'un suivi jusqu'à leur cession totale en 2014.

Contrairement à l'analyse d'ISS, nous estimons que la part variable:

- résulte d'une politique clairement définie et présentée dans le document de référence chaque année,
- est basée à 100% sur la performance et le long terme,
- est parfaitement alignée avec les intérêts de tous les actionnaires.

Je vous prie d'agréer, chers Actionnaires, l'expression de mes sentiments distingués.



Agathe Heinrich  
Directrice des Relations Investisseurs